Compte rendu de la réunion de présentation des futurs master MEEF

1.) Introduction au débat effectuée par Monsieur le Recteur :

Monsieur le Recteur explique tout d'abord qu'il y a une incertitude sur le lieu et qu'il souhaitait recevoir les différents participants à cette réunion juste à cette période de l'année, pas plus tôt car ils viennent à peine de recevoir les évaluations du Ministère et pas plus tard car le temps passera très vite d'ici à la rentrée.

Présentation d'un résumé rapide de la formation des enseignants ces dernières décennies :

Jusqu'à la fin des années 80, il y avait les écoles normales pour le premier degré. Avec la loi d'orientation de 1989 il y a eu la création des IUFM d'abord sous forme d'expérimentation sur 3 académies puis ceux-ci se sont généralisés : le but était alors de réunir sur un même lieu les enseignants en formation du premier et du second degré. Ils ont ensuite été généralisés à partir de 1991. Le recteur a d'ailleurs fait ses armes dans les IUFM de la région lyonnaise ce qui lui a permis de mettre en pratique certaines idées et innovations pédagogiques. Par la suite les IUFM ont été accusés de privilégier une approche peu professionnalisante et beaucoup trop axée sur des compétences disciplinaires creuses ou vides. Quelques années plus tard il y a eu un retour paradoxal en 2008 : la formation des maîtres a été rallongée avec le master et a d'autre part glissé à l'université en perdant une grande partie de ce qui faisait leur richesse en terme de formation. Les critiques ont été virulentes et il faut bien reconnaître qu'alors la formation n'existait quasiment plus.

La création des ESPE arrive à un moment essentiel avec la refondation de l'école.

Les nouvelles ESPE ont pour vocation de développer la formation initiale et de participer en même temps à la formation continue. Elles doivent être construites sur le principe d'une professionnalisation sur les deux années du master qui repose sur des savoirs disciplinaires, des savoirs communs à l'ensemble des métiers de l'enseignement et de l'éducation et des savoirs professionnels. Ce cadrage a eu un impact sur les modules de formation qui seront présentés lors de la réunion.

Cette formation doit permettre aux ressources humaines des ex IUFM, des ressources des académies et des universitaires de tous contribuer à la formation. Il s'agit d'articuler des cultures différentes et cela est difficile. La création des ESPE est articulée avec la rénovation des concours des enseignants des 1ers et 2ème degré : les maquettes des futurs concours sont arrivées en cours d'année et après une année de transition, nous allons vers une préparation en M1, l'admissibilité en fin de M1 et une seconde année organisée pour développer des compétences professionnelles ainsi que les compétences nécessaires aux oraux. Les admissibles auront alors un statut de stagiaires et construiront leur compétence à travers des alternances entre stage et formation à l'ESPE.

Les ESPE ont vocation à ne pas se réduire à l'enseignement au sens le plus strict du terme : en effet il est possible d'organiser des formations plus larges. Ainsi le schéma choisi par l'académie sera: un master MEEF 1er degré, 2nd degré ainsi qu'un MEEF ingénierie de la formation et un MEEF encadrement.

Le Recteur explique également qu'avec le comité ESPE ils ont commencé la construction du projet fin janvier. Le calendrier était très serré car les ESPE devaient ouvrir localement au 19 Août. Il n'était pas possible de les mettre devant les élèves sans une formation préalable et celle-ci débutera donc dès le 4 Juillet. Entre le 31 janvier et aujourd'hui, il y a eu 2 étapes essentielles : 1 mois après le départ (fin janvier) un pré projet a été remis au ministère par le Recteur et le comité académique, ce dernier ayant en même temps désigné un chef de projet : M Frédéric TUPIN, actuel directeur de l'IUFM, a été nommé chef de projet. Le Recteur a réduit les participants de ce comité à 20 personnes (à part égale les représentants de l'université et ceux de l'académie) : il y a eu 3 groupes : statuts et partenariats, les maquettes de formation et le modèle économique. Chaque groupe était constitué d'une vingtaine de personnes et avait comme recommandation d'interroger le plus de

ressources possibles pour enrichir les propositions. Le comité académique a ensuite arbitré les propositions. Ainsi fin mars un premier projet a été remonté et a été jugé très positivement par les 2 ministères (Éducation Nationale et Enseignement Supérieur). Les travaux sont remontés une seconde fois le 25 Mai. L'évaluation des 30 projets a été effectuée et est revenue il y a 3 jours : il apparaît que l'académie de la Réunion fait partie des bons élèves. Il restait un travail à effectuer concernant les équipes devant intervenir dans la formation.

Les responsables du ministère sont parfaitement conscients du rythme infernal qui a été imposé pour mettre cette nouvelle formation en place et savent que le rythme de croisière des ESPE n'arrivera pas avant la rentrée 2014 voire 2015 pour certaines académies.

Sur cette année 2013 nous serons en transition et tous les parcours n'ouvriront pas de suite. L'ESPE n'est pas encore officiellement accréditée et ne le sera que mi-juillet environ. Un certain nombre de recrutements ne sont d'ailleurs pas encore réalisés car il y a encore des appels à candidatures en cours. Durant les 4 ou 5 mois des décisions ont dues être prises. Différents participants ne partageaient pas la même vision de ce que devait devenir cette ESPE. L'académie a fait remonter une proposition de 11 parcours. Davantage auraient pu être proposés mais il a été décidé de ne pas ouvrir, par exemple, le parcours de physique chimie ou le parcours d'économie-gestion. Les raisons sont multiples : le coût de l'ensemble des dispositifs étaient trop important au vu des budgets de l'académie et de l'université, ainsi que les besoins réels en enseignants de telle ou telle matière. Enfin les résultats aux concours et les performances des formations antérieures ont également permis de prendre des décisions.

Il y aura des déclinaisons spécifiques locales comme par exemple le numérique, la prise en compte systématique du créole dans tous les parcours ou la question des stages et de l'alternance (une conception où les stages sont omniprésents dès la première année, pour créer un rapport théorie pratique intéressant). Une autre originalité consistera à sortir des parcours stricts des premiers et second degré avec un parcours de l'encadrement et un autre sur la formation de formateurs. Le parcours métier de l'encadrement, qui n'ouvrira pas sur 2013, pourra peut être être fait en partenariat avec l'ARS permettant d'intégrer les encadrants dans les métiers de la santé. Il existe actuellement une formation centralisée à Poitiers avec l'ESEN. Il faudra donc construire ce parcours avec le directeur de l'ESEN et le Recteur a d'ailleurs rendez-vous avec son directeur la semaine prochaine. Ce master devrait permettre de forger un vivier qui permettra de forger à moyen terme un vivier de formateurs eux-mêmes formés à l'ESPE.

Ce projet doit être accrédité et non habilité: l'accréditation renvoi à l'habilitation d'un projet politique: elle autorise le Ministère à vérifier jusqu'aux volumes de formation dans telle ou telle formation. Le 9 mai (soit à peine 3 semaines avant la date limite) il y a eu un cadrage en terme d'heures: les parcours devaient représenter entre 700 et 850 heures. Il a alors fallu réajuster les parcours en 3 semaines.

Le Recteur sait qu'il y aura des critiques, tant sur la démarche que sur le contenu, mais il demande de reconnaître qu'un lourd travail a été effectué. Ce qui se mettra en place en Août ne sera pas identique à ce qui le sera en Août 2014 : cette année on cumulera les deux concours : il est donc clair que cette année sera très compliquée.

2.) Présentation de M. TUPIN :

Présentation des éléments les plus importants :

La formation des maîtres actuelle n'est pas performante. Selon des travaux étudiant plus particulièrement le coté professionnalisant de notre formation, nous faisons partie des mauvais élèves de l'OCDE.

Il y a deux grandes familles de formations professionnelles : les modèles successifs (disciplinaires puis professionnalisante) et les modèles simultanés : du disciplinaire relié à du didactique, de l'alternance, de la pédagogie, des stages,...

Le modèle simultané est beaucoup plus porteur. On peut critiquer la place choisie pour le concours mais elle ne facilite pas la dimension intégrative : le gouvernement a tranché et l'admissibilité aura

lieu à la fin du M1 : Il ne faut pas s'enfermer dans un M1 bachotage et un M2 professionnalisation accélérée.

L'accréditation aura été un parcours de saut de haies jusqu'à ce que le CNESER se prononce sur des arrêtés individuels académie par académie. Nous sommes actuellement dans le premier quart des projets. Dans le document distribué toutes les étapes sont récapitulées. Les 2 ministres ont la volonté de voir les ESPE monter progressivement en pression d'ici 2015 et 2016. Au plus tôt à la rentrée 2015 les premiers sortants de cette formation feront leur rentrée.

L'accréditation permettra, selon M TUPIN, de la souplesse avec des parcours qui pourront fermer et d'autres ouvrir. A l'intérieur des 4 mentions obtenues, il y aura une autonomie importante. Il y a une évaluation d'accréditation et en même temps une évaluation du type habilitation avec un degré de précision très fin.

Le cadrage national s'appuie sur un certain nombre de textes mais c'est le référentiel des compétences professionnelles qui sert de ligne guide. Il y a dans ce schéma de professionnalisation une volonté de tronc commun, d'environ une centaine d'heures, qui concernera tous les participants aux différents parcours (par exemple langue étrangère, numérique, éléments transversaux relatifs au contexte réunionnais,...).

La formation est sous tendue par la question de l'alternance : il faut qu'il y ait des ponts afin d'éviter des cloisons étanches entre les vécus en formation et sur le terrain.

Les passerelles ont été étudiées de façon scrupuleuse : il y a la barrière du concours c'est pourquoi il faut prévoir des solutions positives pour ceux qui ne seront pas lauréats des concours : il faut qu'il y ait des possibilités de réorientation : exemple donné d'un étudiant qui préparerait le CAPEPS puis se réorienterait vers le CRPE en bénéficiant d'une validation du tronc commun.

Une liste est donnée des 11 parcours qui ouvriront à la rentrée et qui figurent dans le document qui sera distribué. La formation ASH ne sera ouverte qu'à la rentrée 2014.

Pour le premier degré il y aura 2 parcours si l'on prend en compte l'ASH qui ouvrira en 2014.

3.) Questions de l'assemblée :

Question de Claude CARPENTIER du SNPDEN : il explique se réjouir de ce qui a été présenté : selon lui on avance globalement dans le bon sens. Il souhaite continuer d'associer les EPLE avec les formations qui se mettront progressivement en place.

Réponse de M.TUPIN: il y a une aventure interculturelle à mener, et il y a des difficultés de dialogue entre l'administration de l'Éducation Nationale et celle de l'enseignement supérieur: il y a un vrai travail de partenariat à développer entre deux cultures très différentes. Il y a déjà eu des tentions durant les dernières semaines. Il faut que tous les professionnels se rencontrent et construisent du dialogue. L'idée est que la part des personnels de l'Éducation Nationale augmentent au fil du temps. Un pourcentage de ces personnels minimum a même été évoqué en dessous duquel un parcours ne serait pas envisageable. M.TUPIN n'évoque pas ce chiffre...

Question de F.HALLER du SNUipp Réunion FSU: Quelles sont les passerelles étudiées pour les étudiants du master MEEF premier degré qui échoueraient au concours ? De même quel sort sera réservé aux étudiants non admissibles à la fin de la première année de M1 et qui doivent effectuer un stage en M2 pour valider leur master ?

Un certain nombre d'étudiants en première année de master non admissibles pourront tout de même effectuer leur stage en responsabilité sur une durée comparable aux admissibles. Pendant que les admissibles iront en stage, de nouvelles préparations seront proposées aux non admissibles. Il y aura un schéma minimum de mise en stage. Dans le premier degré il y aura un tuteur. En cas d'échec, il y aura tout de même des stages en responsabilité. Par contre pour ceux qui ont déjà validé un M2 la situation est très différente et ils pourront alors se réinvestir dans des formations SUFP à l'Université)

Question de M DEPALMAS CGT : demande une précision au niveau des stagiaires et leur rémunération et ensuite une question concernant les mémoires : Nous sommes entre 2 réformes :

seuls seront stagiaires ceux qui auront passés entièrement un parcours « Peillon ». Actuellement ils prendront la classe à 1/3 temps rémunéré mi-temps et l'année suivante ils seront stagiaires. Concernant la nature des mémoires : il faut pouvoir se mettre à distance et l'initiation des résultats de la recherche est un excellent travail pour cela. Les étudiants devront donc réaliser un mémoire à visée professionnelle où il sera fait référence à un certain nombre de recherches.

Un représentant FO pose la question de l'intérêt d'obtenir un master sans avoir le concours : Monsieur le DASEN explique que dans ce cas les étudiants pourront bénéficier de réorientations vers d'autres métiers et concours (éducation à la sante, éducateurs, etc...)

M. le Recteur donne alors l'exemple des master 2 en EPS en région Rhône Alpes qui allaient se faire recruter en Suisse au niveau master 2 et qui étaient alors mieux rémunérés que s'ils avaient eu le concours en France.

Une question a été posée sur l'ASH : concernant sur le CCASH pour le second degré : il continue mais une étude est actuellement menée pour mesurer le nombre de personnes susceptibles de suivre cette formation.

Pour la prise en compte des élèves à besoin particuliers tous les parcours seront concernés, ce sera obligatoire pour le premier degré et facultatif pour le second.

Monsieur Le Secrétaire Général demande si le parcours « métiers de l'encadrement » sera ou non ouvert aux cadres de l'administration et s'il y aura à terme une formation pour les directeurs : ce parcours est à peu près stabilisé, elle concernera : les responsables de services, les personnels de direction et les inspecteurs. Concernant la formation des directeurs, Monsieur le DASEN explique que la formation continue prend cela en compte, des négociations sont en cours au niveau du ministère mais la question du statut n'est pas tranchée. Si l'on mettait en place une formation certificative cela poserait alors automatiquement le problème du statut.

Les parcours envisagés pour l'instant doivent proposer une certification et là pour les directeurs sans statut cela pose problème. Ces parcours doivent pouvoir être valorisés et déboucher sur une certification. La formation des directeurs d'écoles pourrait valider des unités de valeur à moyen ou long terme.

Question du représentant SNUEP FSU sur le CLES et C2I2E ainsi que sur l'absence apparente des formations techniques : M. le Recteur dit qu'il y a trop peu de candidats dans ces disciplines.

Concernant le CLES et le C2I2E il est annoncé, puis confirmé, qu'ils ne seront plus obligatoires et les universités devront s'assurer que ce niveau est atteint.

Le niveau horaire global a été diminué tout en laissant un tronc commun, ainsi qu'un tronc commun modulaire (dont un des modules concernera l'ASH et les élèves à besoin particulier) afin de permettre en même temps une vraie professionnalisation ainsi que suffisamment de stages. Il a fallu faire des choix et la limite totale du nombre d'heures les a imposés.

La professionnalisation et la sensibilisation aux élèves à besoins particuliers cours sur davantage de temps que les deux années de master. Des interventions sont d'ailleurs prévues lors de l'année de PES.

Question de Mme « TORRENT » du SE UNSA : y aura t-il des possibilités d'équivalence pour les professeur des écoles ayant eu le concours avec la licence en validation d'acquis professionnel : Monsieur le DASEN explique que ce n'est pas encore en place mais nous sommes dans un tel niveau d'urgence que ces éléments seront étudiés par la suite.

Les stages de cette année seront-ils filés ou regroupés et les collègues remplacés iront ils en stage durant ce temps : Monsieur le DASEN explique qu'aujourd'hui l'admissibilité des PES du second concours a été validée : il faudra regrouper tous les PES ancienne formule, les contractuels tiers temps payés mi temps, qui seront de l'ordre de 300 s'ils acceptent tous le stage : ils seront en doublette avec un tuteur et on raisonnera alors dans le cadre d'un calendrier annuel : le calendrier annuel de l'ESPE a du être pensé avec le second degré, car la structure de l'IUFM ne pouvait accueillir tout le monde à la fois.

Le processus de formation articule le terrain et les compétences à acquérir : les stages filés sont

donc priorisés mais dans une logique de formation : il pourra y avoir des stages en responsabilité, puis des stages filés, puis de nouveau des stages en responsabilité pour prendre en compte les besoins des professeurs en formation et les capacités d'accueil. Pour le second degré, les choses sont plus simples, car le chef d'établissement aura pu organiser son emploi du temps avec cette contrainte, sans pour autant régler le problème des tuteurs.

Remarque de Madame LOUAN de FO : elle regrette l'intégration d'un module ASH en formation initiale alors que les étudiants ne sont pas encore formés pour des élèves normaux. Elle demande de trouver une solution pour augmenter le nombre d'IMF ou les MAT pour mieux montrer le terrain aux étudiants. Elle insiste alors pour faire remarquer que les formateurs sont trop souvent coupés du terrain.

Monsieur le DASEN répond que les points évoqués sont ceux en train d'être réglés : demain les 350 MAT sont regroupés : par catégories de stagiaire il y aura une catégorie de MAT : un MAT suivra un stagiaire débutant et au fur à mesure de son expérience le nombre de stagiaires augmentera (3 pour un IMF et plusieurs aussi pour les CPC).

Monsieur le Recteur explique que le modèle de compagnonnage présente bien des avantages mais qu'il a des limites dans le cadre d'une formation de masse.

Une question est posée concernant les étudiants actuels préparant des concours dont les formations ne seront pas assurées localement : devront ils aller passer le concours ailleurs ? La meilleure solution est une aide à la mobilité que propose la région lorsque les parcours n'existent pas localement.

Y aura t-il un cahier des charges défini pour les différents tuteurs ? La présentation des documents sera faite demain et certains autres seront donnés à la rentrée, le temps de les terminer : une collègue soulève le fait que demain de nombreux MAT ne savent pas qu'ils sont attendus : en effet tous les tuteurs de M1 sont attendus mais n'ont pas forcément été prévenus.

F.HALLER demande une précision concernant le CLES et le C2I2E : M TUPIN confirme que ces validations ne seront plus obligatoires : cela a été vu lors de réunions avec les responsables de projets.

F.HALLER reprend une déclaration faîte plus tôt à propos de l'ASH expliquant que cette formation serait ouverte comme formation mais que des intervenants interviendraient également lors de la formation initiale, et a demandé si nous pouvions envisager ces interventions dès cette année en formation initiale bien que le parcours ASH n'ouvre que l'an prochain: il est répondu que c'était déjà le cas actuellement avec les stagiaires 2012/2013 ce qui nous semble erroné. Monsieur le DASEN explique qu'à un moment donné la fusion des formations E et G a été envisagée : celle-ci a été repoussée par le Ministère : pour autant un tronc commun reste envisagé.

Question d'un représentant du SNES : si un étudiant passe deux concours et n'est admis qu'à l'autre qui n'est pas dans sa formation, comment cela se passera t-il ? : il y aura une passerelle pour intégrer le bon M2 avec éventuellement quelques modules M1 pour renforcer sa formation si nécessaire.

Y aurait-il la possibilité de faire des stages dans les différents degrés : Monsieur le Recteur répond que ce sera possible.

F.HALLER soulève la question concernant le conseil d'école : comment seront désignés le représentants qui y siégeront ?

Monsieur TUPIN verra ses fonctions de chef de projet cesser à la rentrée mais il n'y aura pas pour autant d'instance déjà en place, puisque celles-ci ne verront le jour qu'en novembre : il y aura alors un directeur d'ESPE provisoire, qui sera nommé par le Recteur, et après avis du conseil d'ESPE un directeur définitif sera nommé par les 2 ministres. Aucune réponse précise n'a été apportée concernant d'éventuelles élections.

Un dernier cas est évoqué concernant les titulaires d'un M2 et du concours pour savoir s'ils devraient choisir ou pas d'effectuer des stages en responsabilité : ces étudiants devraient choisir une stratégie de stage pour assurer leur titularisation car celle-ci sera jugée sur le niveau professionnel du lauréat.

Enfin en cas de réussite à des formations non assurées localement, le départ sera obligatoire pour

faire son M2 ailleurs, une carte nationale des formations est d'ailleurs envisagée pour cela.

Les différentes questions étant épuisées, Monsieur le DASEN et Monsieur le Recteur concluent la réunion à 18h45.